

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 D 00888

Numéro SIREN : 398 043 943

Nom ou dénomination : 126 BOULEVARD DE LA CROIX ROUSSE

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/031913

SCI 126 BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE
Société civile immobilière
au capital de 1 500 euros
Siège social : 38 rue François Peissel
69300 CALUIRE ET CUIRE
LYON 398.043.943.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 11 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le onze juillet,
A onze heures trente,

Les associés de la société SCI 126 BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE, société civile immobilière au capital de 1 500 euros, divisé en 1 000 parts de 1,50 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Sont présentes :

APICIL PREVOYANCE possédant 999 parts
Représentée par son Président, Monsieur Thierry FAYETTE

APICIL PRECI possédant 1 part
Représentée par son Président, Monsieur Thomas PERRIN

Seules associées de la société et représentant en tant que telles la totalité des parts composant le capital de la société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par la société **APICIL PREVOYANCE**, représentée par son Président, **Monsieur Thierry FAYETTE**, associée présente et acceptante qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Madame Florence AURELLY, gérante non associée est absente excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de la gérante démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président expose aux associés que pour des raisons personnelles, **Madame Florence AURELLY** a adressé le 13 juin 2023 sa démission de ses fonctions de gérante de la Société.

Le Président propose de nommer un nouveau gérant en remplacement de la gérante démissionnaire.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de **Madame Florence AURELLY** de ses fonctions de gérante notifiée le 13 juin 2023 à chacun des associés, la remercie pour les services rendus à la Société et décide de nommer en qualité de nouveau gérant :

Monsieur Pascal PROTON ,
demeurant 10 chemin de Vassieux 69300 CALUIRE-ET-CUIRE,
pour une durée illimitée.

Monsieur Pascal PROTON exercera ses fonctions dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi et par l'article 12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Pascal PROTON déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

APICIL PREVOYANCE
Président de séance
Thierry FAYETTE

Signé par **Thierry FAYETTE** le
17/07/2023 17:12



APICIL PRECI
Thomas PERRIN

Signé par **Thomas PERRIN** le
17/07/2023 15:56



Gérant
Monsieur Pascal PROTON

*Signature précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions de gérant »*

*Bon pour acceptation
des fonctions de gérant*